

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE Consultation écrite de 15 jours

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division de l'urbanisme de la Direction adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du soutien administratif, visant l'immeuble situé au **375, avenue Querbes** et portant sur l'objet suivant :
 - Autoriser un pourcentage de couverture au sol maximal de 58,5 % au lieu de 45 %, et ce, malgré l'article 7.12.1 et la grille des usages et des normes de la zone RB-3 du *Règlement de zonage* (1177), dans le cadre d'une demande d'agrandissement arrière du bâtiment d'une superficie de 6 mètres carrés.

Noter que la couverture au sol actuelle est de 56 % et est déjà dérogatoire en vertu d'un droit acquis.
- 2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 7 décembre 2020**;
- 3° **QUE**, considérant les décrets ministériels portant sur les procédures autres que référendaires qui font partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui impliquent le déplacement ou le rassemblement de citoyens, **cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence**;
- 4° **QU'IL** sera possible d'assister à distance à cette séance via la webdiffusion en direct du conseil, accessible via le site internet de l'arrondissement, et disponible par la suite en différé;
- 5° **QU'À** l'occasion de cette séance, et en conformité aux décrets ministériels, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours;
- 7° **QUE**, par conséquent, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre aux fins de cette consultation écrite de deux façons :
 - en transmettant leurs questions et commentaires par courriel à l'adresse secretariat.outremont@ville.montreal.qc.ca.
 - en transmettant leurs questions et commentaires par lettre à l'attention du Secrétariat d'arrondissement au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Outremont (Québec) H2V 4R2.

Toute lettre et tout courriel devra être reçu par le Secrétariat d'arrondissement au plus tard le 24 novembre 2020, à minuit pour être considéré et ce, indépendamment des délais postaux.

- 8° **QUE** toute question et/ou tout commentaire reçu dans le cadre de la consultation écrite sera lu publiquement tel que formulé durant la période prévue à cet effet à l'ordre du jour;
- 9° **QUE** dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, celle-ci sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177).

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif au 514 495-6234.

Montréal, le 9 novembre 2020

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

